



MAIRIE DE SAINT-MARTIN-LE-VINOUX
Département de l'Isère
Canton de Grenoble 2
Arrondissement de Grenoble
Convocation du 27 septembre 2022

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS

Conseil municipal de la Ville de Saint-Martin-le-Vinoux

Séance du 03 Octobre 2022. Délibération 2022-48

Le trois octobre deux mille vingt-deux à 19 h 00, le conseil municipal de Saint-Martin-le-Vinoux s'est réuni en séance publique à la mairie de Saint-Martin-le-Vinoux salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur le Maire, Sylvain LAVAL.

Présent(e)s : Sylvain LAVAL, Virginie LOPEZ, Mouhnir BOUALITA, Stéphanie COLPIN, Mireille PERINEL, Morgan BOUCHET, Anahide MARDIROSSIAN, René VIAL, Hervé POTHIER-DENIS, Angèle ABBATTISTA, David MARTORANA, Murielle MARSEILLE, Cécile BENECH, Marie-Anne LENOBLE, Sophie BEKKAL, Yanice ZIDOUN, Christian GROS, Florian BERNHEIM, Frédéric ANDRIEU.

Procurations :

Frédéric CALVO donne procuration à Stéphanie COLPIN ; Norbert COLLIAT donne procuration à Sylvain LAVAL ; Christian REY donne procuration à Cécile BENECH ; Marc DOZIER donne procuration à Virginie LOPEZ ; Nawel BEGHIDJA donne procuration à Marie-Anne LENOBLE ; Vincent GOSSE donne procuration à René VIAL ; Pierre HEINRICH donne procuration à Yanice ZIDOUN ; Mariane OBEID donne procuration à Sophie BEKKAL.

Absent(e) : Alexandra COUTURIER

Conformément à la loi du 5 avril 1884, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil, Cécile BENECH a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Rapporteur : Stéphanie COLPIN

Objet : CULTURE ET ASSOCIATIONS – Subventions particulières attribuées à l'association Foyer Arts et Loisirs

Le rapporteur propose :

Considérant la convention entre la Ville et le Foyer Arts et Loisirs pour la réalisation de prestations de service (ateliers d'éveil musical) dans le cadre du temps périscolaire pour l'année 2021-2022,

Considérant la délibération 05 du 31 janvier 2022, précisant les montants de subventions allouées aux associations pour l'année 2022,

Considérant les prestations réellement effectuées par le Foyer Arts et Loisirs lors de la Récré'active entre mai et septembre 2022, il convient de verser à l'association un complément pour solde de 639€.

Considérant, la participation du Foyer Arts et Loisirs à la commémoration du 8 mai 2022 ainsi qu'en prévision de la participation de l'association à la commémoration prévue le 11 novembre 2022, il convient de verser 400€ pour le travail effectué par professeurs de musique pour la préparation de ces événements.

Versement de 1039€ au total.

Le rapporteur entendu,
Le Conseil Municipal de Saint-Martin-le-Vinoux,
Après en avoir délibéré,

- Attribue la subvention telle qu'elle est mentionnée ci-dessus ;
- Dit que le montant est affecté à l'article 6574 du budget de fonctionnement 2022,
- Autorise son représentant, à entreprendre toute mesure nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

VOTE : POUR : Unanimité

Pour extrait certifié conforme
au registre des délibérations,
le 04 octobre 2022

Acte certifié exécutoire depuis son
dépôt à la préfecture et sa publication

Le Maire,
Sylvain LAVAL.

